

# MAIRIE DE HARDINVAST

1 bis rue de la Mairie  
50690 HARDINVAST

Téléphone 02.33.52.02.16

## REUNION DU 18 JUIN 2020

Le dix-huit juin deux mille vingt à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, M. Jacques ROLAND, Mme Claudine ANQUETIL, M. Laurent LE MARQUIS, Mme Isabelle GAMACHE, M. Christophe POLIDOR, M. Eric RULIER, M. Patrick ESNAULT, M. Benoît LE BLOND, Mme Manon DUBOST, M. Arnaud LEFRANÇOIS, Mme Nathalie MEZIERES, Mme Carine MEDANI, M. Antoine PHILIPPE.

Étaient absents excusés : -

Secrétaire de séance : Mme Manon DUBOST

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Devis Labo 144 achat de deux ordinateurs fixes
- Devis Microbib extension du logiciel de la bibliothèque communale
- Marché de voirie
- Désignation d'un référent forêt-bois

Accord unanime de l'assemblée

Début de la séance : 18h32

*Le compte-rendu de la séance du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

## PERSONNEL

### SIVOS

Le service cantine est maintenu dans la salle polyvalente jusqu'aux vacances d'été. Pour fêter la fin d'année scolaire, un pique-nique est programmé avec les enfants déjeunant à la cantine, le 25 juin 2020. Il aura lieu sur les espaces verts autour de la salle polyvalente.

L'élection du bureau du SIVOS a eu lieu le 4 juin 2020. Monsieur Guy AMIOT a été élu Président et M. Nicolas DUBOST, Vice Président.

## **MAIRIE**

### Recensement de la population 2021

Le recensement de la population de la commune se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021. Monsieur le Maire nommera par arrêté le coordonnateur communal et les agents municipaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Deux agents recenseurs seront recrutés.

### 180620-27

#### Devis Labo144 : achat de deux ordinateurs

Un devis de Labo 144 d'un montant HT de 1460.66 €, soit 1752.79€ TTC est présenté au Conseil Municipal. Il porte notamment sur l'achat de 2 ordinateurs fixes complets et diverses licences. Un ordinateur est destiné à la bibliothèque communale, le deuxième, équipera le bureau du 2ème adjoint au Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis. La dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article :

- 2183 pour un montant de 1057.66€ HT soit 1 269.19€ TTC,
- 2051 pour un montant de 403€ HT soit 483.60€ TTC,

du BP 2020.

Voix pour : 15  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

### 180620-28

#### Devis Cdiscount pro : ordinateur portable

Un devis de CdiscountPRO, d'un montant HT de 624.16 €, soit 758.59€ TTC est présenté au Conseil Municipal. Il porte sur l'achat d'un ordinateur portable de marque Lenovo qui équipera le bureau du Premier adjoint au Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis. La dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2183 du BP 2020.

Voix pour : 15  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

### 180620-29

#### Manche Numérique : désignation d'un représentant

Après délibération, le Conseil Municipal, décide d'élire Monsieur Jacques ROLAND représentant de la commune au sein du Syndicat Manche Numérique.

Voix pour : 15  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

180620-30

Fonds d'aide aux jeunes en difficulté 2020

Le vote de la participation financière au titre de l'année 2020 concernant le fonds d'aide aux jeunes en difficulté est proposé à l'assemblée.

Le montant de cette participation s'élève à 210.45 euros (915 x 0,23 euros par habitant).

Après délibération, cette participation est validée à l'unanimité.

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6281 du BP 2020.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

180620-31

Fonds de solidarité pour le logement 2020

Le vote de la participation financière au titre de l'année 2020 concernant le fonds de solidarité pour le logement est proposé à l'assemblée.

Le montant de cette participation s'élève à 549 euros (915 x 0,60 euros par habitant).

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6281 du BP 2020.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

180620-32

Désignation d'un élu référent forêt-bois

Afin de permettre à la commune de s'impliquer et d'agir sur les questions forestières, le Conseil Municipal doit désigner un élu référent auprès de l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie (URCOFOR Normandie).

Après délibération, Monsieur Christophe POLIDOR est désigné pour remplir cette fonction.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Logo communal

Une réflexion sur la création d'un logo communal est menée. La commission communication se réunira à cet effet le 25 juin 2020 à 18h30.

Commission CCID

Le nouveau Conseil Municipal venant de prendre ses fonctions, il y a lieu d'instituer une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs. Celle-ci a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Elle participe par ailleurs à la détermination de nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation) dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Cette commission est composée :

- d'un président : maire ou adjoint délégué
- de 6 commissaires titulaires
- de 6 commissaires suppléants

Monsieur le Maire doit proposer avant le 15 juillet 2020, à la Direction Générale des Finances

Publiques de Saint-Lô, une liste de contribuables (6), en nombre double. Cette liste aura été au préalable validée par le Conseil Municipal.  
L'élaboration de cette liste est en cours et sera proposée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine séance.

## **BUDGET**

**180620-33**

### **Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal délibère et décide par :

Voix pour : 15  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

D'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 232 273.24 € au compte R002 (compte 110 ligne 002).
- Affectation de 0 € au compte R 1068

**180620-34**

### **Vote des taxes directes locales**

Le Conseil Municipal délibère et décide :

De maintenir les taux des deux taxes directes locales, soit :

- taxe foncière bâti : 14.62%
- taxe foncière non bâti : 29.48 %

Voix pour : 15  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

**180620-35**

### **Vote du budget primitif 2020**

Le Conseil Municipal procède au vote du budget primitif 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 768 377.24 € Euros en section de fonctionnement
- 419 915.67 € Euros en section d'investissement

### **Fonctionnement dépenses :**

|                                      |                  |
|--------------------------------------|------------------|
| - charges à caractère général        | 140 707.24 Euros |
| - charges de personnel               | 213 470 Euros    |
| - autres charges de gestion courante | 161 300 Euros    |
| - charges financières                | 12 000 Euros     |
| - charges exceptionnelles            | 1 500 Euros      |
| - dépenses imprévues                 | 39 400 Euros     |
| - Dotation aux amortissements        | 0 Euros          |

Commune de HARDINVEST

|                                     |               |
|-------------------------------------|---------------|
| - Atténuation de produits           | 5 000 Euros   |
| - virement section d'investissement | 195 000 Euros |

**TOTAL DES DEPENSES** **768 377.24 Euros**

**Fonctionnement recettes :**

|                                       |                  |
|---------------------------------------|------------------|
| - travaux en régie                    | 13 000 Euros     |
| - produits des services               | 22 950 Euros     |
| - atténuation de charges              | 65 700 Euros     |
| - impôts et taxes                     | 251 325 Euros    |
| - dotations et participations         | 132 628 Euros    |
| - autres produits de gestion courante | 50 501 Euros     |
| - produits exceptionnels              | 0 Euros          |
| - excédent 2018                       | 232 273.24 Euros |

**TOTAL DES RECETTES** **768 377.24 Euros**

**Investissement dépenses :**

|                                      |                |
|--------------------------------------|----------------|
| - emprunts et dettes assimilées      | 227 666 Euros  |
| - immobilisations incorporelles      | 35 836 Euros   |
| - immobilisations corporelles        | 27 000 Euros   |
| - immobilisations en cours           | 107 441 Euros  |
| - travaux en régie                   | 13 000 Euros   |
| - dépenses imprévues                 | 8 972.67 Euros |
| - Solde d'exécution d'invest reporté | 0 Euros        |

**TOTAL DES DEPENSES** **419 915.67 Euros**

**Investissement recettes :**

|  |                 |
|--|-----------------|
| - dotations                                  | 10 630 Euros    |
| - subventions investissements                | 165 450 Euros   |
| - emprunts et cautions reçus                 | 3 650 Euros     |
| - virement section de fonctionnement         | 195 000 Euros   |
| - amortissement immobilisations              | 0 Euros         |
| - Opérations patrimoniales                   | 0 Euros         |
| - solde d'exécution d'investissement reporté | 45 185.67 Euros |

**TOTAL DES RECETTES** **419 915.67 Euros**

Le Conseil Municipal après délibération, approuve le budget primitif 2020.

Voix pour : 15  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

180620-36

Admission en non-valeur

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal, l'admission en non valeur des titres émis sur le budget principal dont le détail figure ci-après :

*Pour l'exercice 2017 :*

- Titre n°349 pour un montant de 7.20 €

*Pour l'exercice 2018 :*

- Titre n°298 pour un montant de 18.20 €
- Titre n°251 pour un montant de 1.60 €
- Titre n°137 pour un montant de 12.20 €

*Pour l'exercice 2019 :*

- Titre n°40 pour un montant de 22.50 €
- Titre n°49 pour un montant de 15.65 €
- Titre n°54 pour un montant de 7.70 €
- Titre n°78 pour un montant de 7.60 €

Pour ces titres, le comptable invoque une créance minimale et un certificat d'irrecouvrabilité. Le montant total des titres objet d'une demande d'admission en non valeur par le comptable sur le budget principal de la commune s'élève ainsi à 92.65€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver l'admission en non valeur des titres énumérés ci-dessus à l'article 6541.

Voix pour : 15  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

## **BIBLIOTHEQUE**

La réouverture de la bibliothèque est prévue le 27 juin 2020. Elle sera ouverte dans un premier temps, uniquement le samedi matin, de 10h00 à 12h00. Le respect des gestes barrières sera de rigueur et un local sera dédié à la désinfection des livres.

**180620-37**

Devis microbib : abonnement catalogue en ligne

Un devis de Microbib d'un montant HT de 176 €, soit 211.20€ TTC est présenté au Conseil Municipal. Il porte sur un abonnement annuel comprenant :

- le catalogue en ligne
- l'accès personnalisé pour les adhérents
- le nom du domaine pour l'accès au catalogue
- la maintenance annuelle

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis. La dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 611 du BP 2020.

Voix pour : 15  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

## **EGLISE/CIMETIERE**

**180620-38**

### **Renouvellement adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Afin de soutenir la Fondation du patrimoine qui participe à la sauvegarde du patrimoine local au travers de projets de restauration, telle que la rénovation de l'église Saint-Barthélémy en 2015, le maire propose le renouvellement de l'adhésion de la collectivité à cette Fondation. Il précise que le montant de cette adhésion, pour les communes de moins de 1000 habitants s'élève à 75 € minimum.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine
- dit que la commune versera 75 € pour les frais d'adhésion.

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6281 du BP 2020.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

## **VOIRIE**

**180620-39**

### **Devis fourniture et mise en place d'un système de vidéo surveillance**

Deux devis de AMP Nodicom sont présentés au conseil municipal pour la fourniture et la pose d'un système de vidéoprotection sur la commune.

Le premier devis est d'un montant HT de 4 900€ soit 5 880€ TTC.

Le second, d'un montant HT de 6 020€ soit 7 224€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ces devis sous réserve de l'accord de la Préfecture pour l'habilitation du projet et de l'attribution de la subvention.

La dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2135 du BP 2020.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

**180620-40**

### **Devis Manche Echafaudage :fourniture de panneaux signalant un système de vidéoprotection**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour la fourniture de panneaux de signalisation indiquant la présence d'un système de vidéoprotection sur la commune. Ces panneaux seront installés à chaque entrée sur le territoire de la commune. Le devis s'élève à 1 202€ HT soit 1 442.40€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis, sous réserve de l'accord de la Préfecture pour l'habilitation du projet et de l'attribution de la subvention. La dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2152 du BP 2020.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

### **Marché de voirie et mise en accessibilité écoles et stade**

Une consultation va être lancée pour des travaux de voirie au Village d'Isigny, au Haut Manoir,

hameau Langlois, au Clair Douet, chemin des Cornières et de mise en accessibilité au niveau des écoles et du stade. Le marché comportera plusieurs tranches de travaux et des options. La voirie du Ferrage est également programmée mais fera l'objet d'une consultation ultérieure.

L'épavage des chemins communaux, réalisé par ACTP, est en cours.

### **STADES**

La présentation du nouveau bureau du SCUDD est prévue le 19 juin à Martinvast.

### **CAC**

L'élection du Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin aura lieu le 13 juillet 2020.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Réponse du Conseil Départemental au courrier du 20/02/2020 portant sur le carrefour d'Isigny et du Moulin à Vent.
- Cérémonie à Martinvast le 20 juin 2020 pour la commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire des combats qui ont eu lieu le 18 juin 1940 au pont de Martinvast.
- Bourse aux plantes 2021 : elle aura lieu le samedi 24 avril.
- Repas des Aînés 2020 : il est prévu le dimanche 18 octobre. Le groupe Hainey devrait animer l'évènement. Le menu est en cours d'élaboration.
- Remerciements des restos du cœur pour la collecte organisée par la commune en début d'année 2020.
- Antenne-relais Free : un projet d'implantation est en cours sur le domaine communal.

**Séance levée à 21h05**